

0341794R  
ACADEMIE DE MONTPELLIER  
LPO LYCEE DES METIERS JEAN-FRANCOIS CHAMPOLLION  
AVENUE DE FIGUIERES  
34874 LATTES CEDEX  
Tel : 0467136713

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Objet : MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE L'HEBERGEMENT DE PARTENAIRES EXTERIEURS**

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/02/2019

Réuni le : 13/02/2019

Sous la présidence de : Laurent Thieffaine

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration statue sur les modalités de prise en charge de l'hébergement d'intervenants extérieurs**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les membres du Conseil Administration valident les modalités suivantes pour la prise en charge des frais d'hébergement des intervenants extérieurs en général (Résidence d'artiste notamment)

Nuité : 45€

Repas midi à la cantine du lycée : 9€

Repas du soir : 15,25€

Ces sommes forfaitaires seront versées à l'intervenant selon les dates et heures indiquées par certificat administratif du chef d'établissement, et sur demande écrite de sa part (Etat de frais) avec fourniture des justificatifs d'hébergement

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0